

Le Chastel-Nouvel

Budget municipal : taux inchangés -

Le budget 2010 a été voté à l'unanimité, lors de la séance du conseil municipal du 16 mars. Il se place dans la continuité du précédent par la finalisation des travaux entrepris et l'émergence de nouveaux projets, tout en préservant la bonne santé des finances communales. Ainsi, sont prévues les principales opérations d'investissement suivantes :

Réhabilitation de l'ancien presbytère : dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine en y aménageant une salle communale et deux logements ; Constitution d'une réserve foncière ; Programme d'amélioration (sous l'égide du SDEE) et d'aménagement de voirie ; Préservation du petit patrimoine communal et notamment la rénovation du four communal d'Asprettes ; Réalisation d'un columbarium au cimetière ; Remplacement de la lame de déneigement du tracteur.

Pour le financement de ces projets, sont ou seront sollicités, la Région et le Conseil Général, mais aussi les fonds de l'État notamment par l'intermédiaire du député. En ce qui concerne le budget de fonctionnement les différents postes ont été légèrement réajustés mais sans changement en profondeur. C'est pourquoi, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de reconduire les taux des taxes directes. À savoir, le taux de la taxe d'habitation maintenu à 8,38 %, celui de la taxe foncière sur la propriété bâtie à 11,71 %, celui de la taxe foncière sur la propriété non bâtie à 87,09 %. La taxe professionnelle (TP) étant supprimée, la compensation relais décidée par l'état et allouée à la commune sera supérieure au produit de la TP de l'année 2009.

Une bonne nouvelle de plus, suite à la poursuite du comportement citoyen de l'ensemble des habitants de la commune, en matière de tri sélectif ; le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera en légère diminution en 2010 soit au taux de 7,80 %. Il est à noter que 21 240 € seront alloués aux différentes associations chastelloises. Une subvention exceptionnelle sera

versée, cette année, au Foyer Rural pour permettre l'achèvement des travaux d'agrandissement de la salle qui est utilisée par une bonne partie de la population locale pour diverses activités. Le budget de l'eau et de l'assainissement faisant apparaître un excédent de trésorerie, il a été décidé de terminer la mise aux normes nécessaire des différents captages, et de prévoir une partie du financement du nettoyage du lagunage qui doit être programmé prochainement.

Ce budget témoigne à la fois d'une bonne gestion mais également, en ce

qui concerne les ordures ménagères, de la citoyenneté des habitants de la commune qui est ainsi récompensée et encouragée à continuer ses efforts de tri. Quelques chiffres : budget fonctionnement 569 122 € dont 161 432 € reversés à la section d'investissement qui s'établit à 1 128 688 €. Le site internet de la commune www.chastel-nouvel.fr permettra à ceux des citoyens intéressés de trouver plus d'informations. Le résultat de ces engagements se verra sur le terrain, en particulier bien entendu pour ce qui est de la section d'investissement.



C'est pas plus sympa comme ça, la prévention routière ? Ce panneau, à l'entrée du village d'Asprettes, au-dessus de Mendé, ne manque pas d'originalité, prévenant de passages fréquents d'enfants et de ... chats (photo Michel Roche)